



prete
NYUNGANIRA



N° du marché dans STEP : BI-ABD-441540-CS-SQC
N° du Projet : P177688
Financement IDA N° : E-2650-BI

Termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet pour réaliser une étude sur la cartographie des licences à octroyer, évaluer le Cadre légal les régissant et mettre en place le Guichet Unique digitalisé de l'Investisseur et de l'Exportateur

Bujumbura, Août 2025



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR REALISER UNE ETUDE SUR LA CARTOGRAPHIE DES LICENCES A OCTROYER, EVALUER LE CADRE LEGAL LES REGISSANT ET METTRE EN PLACE LE GUICHET UNIQUE DE L'INVESTISSEUR ET DE L'EXPORTATEUR

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE).

Le projet PRETE-NYUNGANIRA s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du Gouvernement telles que formulées dans le Plan National de Développement (PND) et de mise en œuvre de certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD).

L'objectif de développement du projet initié est d'améliorer l'accès des MPME au financement, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME. Les principaux bénéficiaires du projet seront les MPME, les fournisseurs d'infrastructures productives, les entreprises et acheteurs principaux, les Institutions financières y compris les Institutions de microfinance (IMF) et les Institutions gouvernementales et organisations du secteur privé.

Le Projet comprend trois composantes techniques :

Composante 1. Accès des MPME aux marchés et développement de chaînes de valeur

- 1.1 : Accroître l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris aux infrastructures numériques ;
- 1.2 : Améliorer les capacités des MPME ;
- 1.3 : Programmes de développement des fournisseurs et programmes de mise en relation.

Composante 2. Inclusion financière et accès durable au financement aux MPME

- 2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit ;
- 2.2 : Renforcer l'accès des MPME au crédit ;
- 2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques

Composante 3. Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement

- 3.1 : Soutenir les réformes pour un environnement des affaires plus favorables ;
- 3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement des MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé ;





L'Agence de Développement du Burundi (ADB) via l'Unité de Gestion de Projet, est responsable de la mise en œuvre du Projet, y compris les aspects fiduciaires aux fins du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique.

Expérience acquise avec le guichet unique de création des entreprises

Pour rappel, l'actuel Guichet unique de création d'entreprises a subi les principales réformes successives suivantes :

- a) L'Agence de Promotion des Investissements (API) avant sa transformation en Agence de Développement du Burundi (ADB) recevait le dossier du créateur d'entreprise et se chargeait d'effectuer toutes les procédures dans les différentes institutions pour le compte du demandeur ;
- b) Mise en place d'un Guichet Unique rassemblant toutes les institutions intervenant dans l'immatriculation des sociétés (ADB, OBR, Tribunal du Commerce, Bancobu) en vue de réduire les procédures et les délais ainsi que les coûts y relatifs ;
- c) Intégration de l'INSS et de l'Inspection du Travail au Guichet Unique ;
- d) Promulgation du Code du commerce transférant la pleine compétence d'immatriculation au registre de commerce et NIF à l'ADB ;
- e) Digitalisation des services d'immatriculation et mise en place d'une plateforme d'enregistrement des sociétés en ligne.

Ainsi, l'actuel Guichet Unique d'immatriculation des sociétés sera renforcé pour pouvoir intégrer les autres services qui octroient les licences et autorisations nécessaires et indispensables pour l'exercice d'activités commerciales dans différents secteurs.

Dans le cadre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement du Burundi vise à simplifier et rationaliser les procédures administratives relatives à l'octroi des licences d'investissement et d'exportation, dans le cadre de son programme de réformes pour favoriser un environnement d'affaires plus attractif et transparent. La création d'un **Guichet Unique de l'Investisseur et de l'Exportateur** (GUIE) est un élément clé de cette réforme.

La République du Burundi en accord avec la Banque mondiale se propose d'utiliser une partie des ressources du projet PRETE-NYUNGANIRA dans le cadre de sa sous-composante 3.1 pour le recrutement d'un cabinet pour réaliser une étude sur la cartographie des licences à octroyer, évaluer le cadre légal les régissant et mettre en place le guichet unique digitalisé de l'investisseur et de l'exportateur.

Les présents Termes de références portent sur le recrutement d'un Consultant (firme) qui sera chargée de mener cette mission. L'étendue de la mission et le profil du Consultant sont définis dans la suite de ces Termes de référence.





2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif global est de mettre en place un guichet unique digitalisé de l'investisseur et de l'exportateur, établir une cartographie de toutes les licences et autorisations liées à l'exercice de l'activité commerciale en vue de leur rationalisation, proposer un cadre légal régissant le guichet unique digitalisé en vue de réduire les procédures et les délais d'obtention des documents/licences/autorisations permettant l'exploitation des entreprises et l'exercice de leurs activités.

3. PORTEE DE LA MISSION

La portée de la mission décrit les tâches qui seront exécutées par le cabinet. Celles-ci pourront être adaptées et élargies par le cabinet dans sa méthodologie, avant les négociations du contrat. La mission sera effectuée en deux (2) phases parallèles (non séquentielles) :

Phase I : Définir les modalités de mise en place **immédiate** d'un Guichet Unique digitalisé de l'investisseur et de l'exportateur.

Les tâches que le cabinet aura à exécuter, pour cette première phase sont, entre autres de :

- i. Identifier et répertorier toutes les licences et autorisations nécessaires à la création d'entreprises, à leur exploitation, à l'exportation, à l'importation, etc. et en faire une analyse critique rapide ;
- ii. Définir les modalités de mise en place et de fonctionnement d'un Guichet Unique digitalisé de l'Investisseur et de l'Exportateur ;
- iii. Proposer un projet de cadre réglementaire régissant le Guichet Unique digitalisé ;
- iv. Fournir un système informatique pour la gestion des services de ce Guichet Unique ;
- v. Former le personnel du Guichet Unique sur le système informatique développé pendant et après la mission pour s'assurer de l'appropriation de la réforme et la pérennisation de ses acquis.

Phase II : Cartographie et rationalisation des licences et leurs procédures d'obtention.

Les tâches que le cabinet aura à exécuter, pour cette deuxième phase sont, entre autres de :

- i. Réaliser une étude sur l'état actuel des procédures d'octroi des licences/autorisations indispensables à la création, l'exploitation d'une entreprise ainsi que l'importation et l'exportation ;
- ii. Proposer des mécanismes pour rationaliser ou simplifier les procédures liées à ces licences ;
- iii. Analyser le cadre légal et réglementaire régissant ces licences, agréments et autres autorisations et proposer un cadre légal qui régira le Guichet Unique optimisé ;

8





- iv. Effectuer une mise à jour du système informatique pour la gestion des services de ce Guichet Unique.

4. METHODOLOGIE

Le cabinet devra développer et proposer une approche méthodologique rigoureuse, permettant d'atteindre les résultats escomptés. Sans être exhaustif, la méthodologie proposée pourra inclure les étapes suivantes :

1. Revue documentaire : Analyser les documents législatifs, réglementaires et les études antérieures sur l'octroi des licences et la mise en place de guichets uniques dans des contextes similaires.
2. Consultations et interviews : Mener des entretiens et consultations avec les parties prenantes clés (ministères, agences publiques, investisseurs, exportateurs, etc.) pour recueillir des données qualitatives et des retours d'expérience.
3. Analyse comparative : Étudier les pratiques internationales et les expériences réussies d'autres pays ayant mis en place un Guichet Unique pour l'investissement et l'exportation.
4. Ateliers de validation : Organiser des ateliers avec les parties prenantes pour valider les conclusions préliminaires et ajuster les recommandations selon les retours reçus.

5. LES RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission, les résultats attendus sont les suivants :

1. Pour la mise en place et le fonctionnement immédiats du Guichet Unique digitalisé :
 - Un répertoire de toutes les licences et autorisations nécessaires à la création d'entreprises, à leur exploitation, à l'exportation et à l'importation est disponible ;
 - Une proposition de modalités de mise en place et de fonctionnement immédiats du Guichet Unique digitalisé de l'Investisseur et de l'Exportateur est effectuée ;
 - Un projet de cadre réglementaire régissant le Guichet Unique digitalisé de l'Investisseur et de l'Exportateur est élaboré ;
 - Un système informatique pour la gestion des services de ce Guichet Unique est fourni ;
 - Le personnel du Guichet Unique est formé sur le système électronique développé.
2. Cartographie et rationalisation des Licences :
 - Une étude détaillée sur l'état actuel des procédures d'octroi des licences/autorisations indispensables à la création, l'exploitation d'une entreprise ainsi que l'importation et l'exportation est effectuée ;





- Des mécanismes pour rationaliser ou simplifier les procédures d'octroi des licences sont proposés ;
- Un projet de cadre légal qui régira le Guichet Unique de l'Investisseur et de l'Exportateur digitalisé et optimisé est élaboré ;
- Une mise à jour du système informatique pour la gestion des services de ce Guichet Unique est faite.

6. LES LIVRABLES

A l'occasion de l'exécution de cette mission, le cabinet produira les livrables suivants :

Pour la phase I :

- (a) **Livable 1** : Un rapport de démarrage comprenant l'approche méthodologique, le plan de travail et le calendrier d'exécution sera présenté au plus tard 10 jours ouvrables à compter de la notification de l'attribution de la mission. Ce rapport fera l'objet de validation par une commission qui sera mise en place pour travailler en étroite collaboration avec le cabinet. Au cours de la réunion de validation et de cadrage des travaux du cabinet, le cabinet recevra une orientation stratégique et toute information pertinente relative à l'accomplissement de la mission.
- (b) **Livable 2** : Un rapport préliminaire qui identifie et répertorie toutes les licences et autorisations nécessaires à la création d'entreprises, à leur exploitation, à l'exportation et à l'importation. Ce rapport fournira une vue d'ensemble sur les licences existantes classées par secteur, leurs processus et les acteurs concernés ainsi qu'une analyse des flux d'informations entre les différents acteurs publics et privés.
- (c) **Livable 3** : Un Projet de cadre réglementaire régissant le fonctionnement immédiat du Guichet Unique digitalisé.
- (d) **Livable 4** : Un système informatique pour la gestion des services de ce Guichet Unique.

Pour la phase II :

- (e) **Livable 5** : Une étude détaillée sur l'état actuel des licences et les recommandations de leur rationalisation et optimisation.
- (f) **Livable 6** : Un Projet de cadre légal portant création et fonctionnement du Guichet Unique optimisé.
- (g) **Livable 7** : Un système informatique mis à jour pour la gestion des services du Guichet Unique optimisé.





7. EXPERIENCE ET QUALIFICATION DU CABINET ET DU PERSONNEL CLE

Profil du Cabinet

Le présent travail sera attribué à un cabinet disposant de l'expérience nécessaire pour réaliser une étude complète et efficace sur la cartographie des licences, l'évaluation du cadre légal et la définition de modalités de mise en place du Guichet Unique. L'expérience requise inclut :

- a) Expérience en réalisation d'études similaires : Le cabinet doit justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans la réalisation d'études et de projets dans les domaines de la simplification des processus administratifs, des licences d'investissement et d'exportation, ainsi que de la mise en place de guichets uniques. Une expérience de travail avec des institutions gouvernementales et des organisations internationales sera un atout majeur ;
- b) Expertise en gestion des licences d'investissement et d'exportation : Le cabinet doit démontrer une expertise et jouir d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans l'analyse des systèmes d'octroi de licences, y compris une bonne connaissance des pratiques et des cadres juridiques internationaux ;
- c) Expérience dans la digitalisation des processus administratifs et des services publics : Le cabinet doit justifier d'au moins trois (03) réalisations antérieures dans la digitalisation des processus administratifs et des services publics, y compris l'implémentation de guichets uniques digitalisés ou d'autres solutions technologiques destinées à simplifier les processus administratifs ;
- d) Références de projets similaires (dans la digitalisation des processus administratifs et des services publics, y compris l'implémentation de guichets uniques digitalisés ou d'autres solutions technologiques destinées à simplifier les processus administratifs) : Le cabinet devra fournir des références de projets similaires réalisés au cours des cinq (05) dernières années dans des contextes similaires ou comparables, avec des résultats mesurables. Ces références doivent inclure des détails sur le contexte, la durée du projet, les résultats obtenus et l'impact des recommandations. Avoir réalisé au moins une (01) des trois (03) missions similaires en Afrique subsaharienne constituerait un atout ;
- e) Capacité à mobiliser une équipe pluridisciplinaire : Le cabinet doit démontrer une capacité à constituer et à coordonner une équipe d'experts ayant des compétences variées (juridiques, économiques, technologiques) et à travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes, y compris les administrations publiques, le secteur privé, et les partenaires internationaux.

3





Profil du Personnel Clé du Cabinet

Le cabinet devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire composée des experts suivants :

1. Un **Expert en Gestion de Réformes Administratives**, qui sera le **chef de mission** :
 - a. Avoir au moins un diplôme universitaire de niveau minimum (Bac+5) en gestion publique, sciences économiques, administration publique, droit des affaires, ou autres domaines similaires ;
 - b. Justifier d'une expérience d'au moins dix (10) ans dans la gestion de projets complexes impliquant plusieurs parties prenantes publiques et privées, et dans la coordination d'équipes pluridisciplinaires ;
 - c. Justifier d'une expérience d'au moins sept (07) ans dans la simplification des procédures administratives et l'ingénierie des processus ;
 - d. Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la mise en place de guichets uniques et de solutions numériques pour les services administratifs ;
 - e. Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires comme Chef de mission au cours des sept (07) dernières années.

2. Un **Expert en gestion publique et simplification des procédures administratives** :
 - a. Avoir au moins un diplôme universitaire de niveau minimum (Bac+5) en administration publique, en Economie, en Gestion, en Droit ou domaine similaire ;
 - b. Justifier d'une expérience d'au moins sept (07) ans dans des projets de simplification des processus administratifs ;
 - c. Justifier d'une expérience d'au moins sept (07) ans dans la législation et la régulation des licences avec au moins cinq (5) ans dans les domaines de l'investissement et de l'exportation ;
 - d. Avoir réalisé au moins une (01) mission similaire portant sur des réformes administratives, l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des services publics au cours des cinq (05) dernières années ;
 - e. Une expérience en matière de mise en place de structures comme les guichets uniques constituerait un atout.

3. Un **Expert en gestion des investissements et des exportations** :
 - a. Avoir au moins un diplôme universitaire de niveau minimum (Bac+5) en sciences économiques, commerce international ou domaine similaire ;
 - b. Justifier d'une expérience d'au moins sept (07) ans dans la gestion des projets d'investissements et d'exportation ;





- c. Avoir réalisé au moins une mission similaire dans l'analyse des mécanismes d'incitation à l'investissement et des processus d'exportations au cours des cinq (05) dernières années.

4. Un **Expert en systèmes d'information et digitalisation** :

- a. Avoir au moins un diplôme universitaire de niveau minimum (Bac+5) en ingénierie informatique ou systèmes d'information ;
- b. Justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans en systèmes d'information, technologies numériques et gestion des données ;
- c. Avoir réalisé au moins une (01) mission similaire portant sur la mise en place de solutions numériques pour la gestion des licences ou la création de guichets uniques au cours des cinq (05) dernières années.

8. DUREE DE LA MISSION

A partir de la date de la signature du contrat, le cabinet exécutera la mission pendant 450 jours calendaires maximum y comprise la validation des livrables. Sachant que les deux phases ne sont pas nécessairement séquentielles, la durée totale de l'étude sera répartie comme suit :

- **Phase 1 : Mise en place et fonctionnement immédiats du Guichet Unique digitalisé de l'Investisseur et de l'Exportateur : 180 jours calendaires maximum**
- **Phase 2 : Cartographie et rationalisation des Licences : 270 jours calendaires maximum**

Dans les 10 jours suivant la réception de tous les livrables, deux ateliers de restitution et validation seront organisés par l'ADB avec toutes les parties prenantes et seront animés par le cabinet.

Après réception définitive du système informatique, le cabinet restera lié pendant 12 mois pour apporter :

- Assistance : notamment sur le support utilisateur (hotline, mail, chat, ticket), assistance à la configuration (paramétrage du système), installation de mises à jour logicielles, diagnostic d'anomalies ou incidents signalés, documentation technique et utilisateur ;
- Entretien : notamment pour la maintenance corrective (résolution de pannes), maintenance préventive (vérifications régulières), vérification de la sécurité, sauvegardes, performances, mises à jour techniques (frameworks, sécurité serveur, ...), tests de non-régression ;
- Formation renforcée des informations et supers administrateurs sur l'utilisation du système développé.





9. METHODE DE SELECTION

Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)**, conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI), Edition de septembre 2023 et conformément aux critères exigés par les présents termes de référence.

Fait à Bujumbura, le 12/08/2025

Madame Béatrice NZEYIMANA



Coordonnatrice du PRETE-NYUNGANIRA

